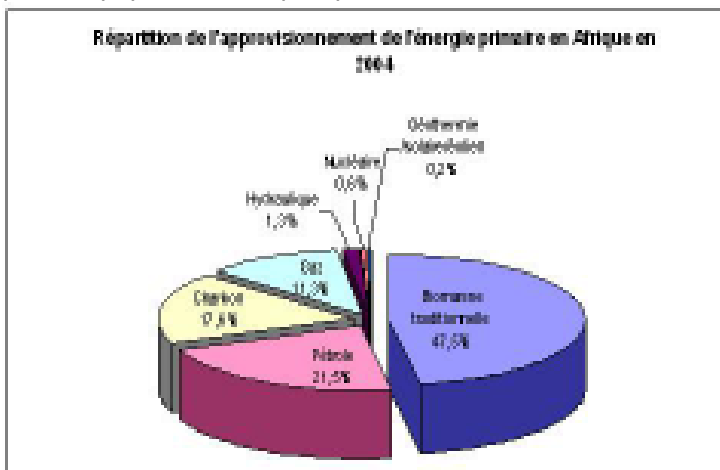


" Energie et Climat : Bali et au-delà "

L'Afrique est confrontée à une pauvreté énergétique patente : sa consommation per capita est de 0,67 Tep contre 4,73 Tep/hab dans les pays de l'OCDE, or elle produit 9,15% de l'énergie mondiale et n'en consomme que 2,99% alors qu'elle représente 13,7% de la population mondiale (AIE, 2004).

Ce faible niveau de consommation d'énergie moderne per capita s'explique, entre autres, par la faiblesse des infrastructures énergétiques et une inadéquation des politiques et mesures dans le domaine de l'énergie.

Les enjeux des négociations internationales au titre des changements climatiques post 2012 ne peuvent donc se résumer à un débat sur la répartition des efforts de réduction quantifiée des émissions de gaz à effet de serre car la situation décrite précédemment impose d'aborder d'autres questions vitales pour les pays en développement qui se situent au « carrefour des besoins de développement et des politiques d'adaptation et d'atténuation » : c'est le cas, en particulier de l'accès à l'énergie pour les populations les plus pauvres.



Pour les pays Africains, à l'image des autres pays en développement, l'amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes est avant tout un enjeu de développement compte tenu du rôle moteur de l'énergie sur la croissance économique et pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Or, les populations africaines font un recours massif à la biomasse (voir graphique). La prépondérance de la biomasse dans le bilan énergétique africain (47,5%) pose des problèmes environnementaux en terme de pression sur les ressources ligneuses. L'effet induit en est l'accélération du processus de désertification qui renforce également la vulnérabilité des populations. Cette pression sur les ressources de biomasse énergie s'opère à travers des modes peu efficaces de production et de consommation de bois et charbon de bois qui restent le combustible dominant des ménages en Afrique sub-saharienne. Le problème de la disponibilité et de l'accessibilité de la biomasse ira en se renforçant en Afrique du fait du croît démographique

mais aussi des répercussions des changements et variabilité climatiques sur les ressources forestières.

Il s'agit donc de trouver de nouvelles trajectoires énergétiques répondant aux enjeux précédents. Les augmentations récentes des prix du pétrole (proche de 100 US\$ le baril) ne font que renforcer les nouvelles options.

Les éléments d'un mixte énergétique pour l'Afrique

En rupture avec les approches antérieures, le mixte énergétique repose sur :

1. la diversification de l'offre, notamment par un recours massif aux énergies renouvelables ;
2. une électrification rurale et péri-urbaine décentralisée ayant comme objectif le développement d'activités à création services énergétiques pour la production de biens et de services;
3. Une valorisation moderne de la biomasse en terme de développement des biocarburants pour la motorisation rurale, une manière d'accompagner le développement à la base, objectif premier des politiques de décentralisation ;



4. l'efficacité énergétique, notamment dans la filière biomasse-énergie dont les modes de production et consommation restent très peu efficaces ;

- 5 L'articulation de la planification des services énergétiques et des stratégies de développement pour mieux tirer profit de l'approche multisectorielle ou holistique.

6. Coopération régionale : la mise en commun des ressources énergétiques de plusieurs pays voire des régions à travers les interconnexions de type gazoducs, pipeline et réseaux hydroélectriques est susceptible de réduire les coûts via les économies d'échelle et d'élargir l'accès à l'énergie

En vue de la préparation du « Post 2012 », les ONG francophones réunies à Dakar les 3,4 et 5 septembre 2007 proposent trois documents de référence sur l'adaptation, l'énergie et la déforestation. Chacun de ces documents fait l'objet d'une synthèse sous forme de e-bulletin en mettant l'accent sur les recommandations de ces ONG.

«EDER Niger, JVE Togo, TENMIYA Mauritanie, GERED Burkina Faso, AMADE PELCODE Mali, UNO TACAL Guinée Bissau, ERA Cameroun, RAC France, Equiterre Canada, ENDA Sénégal, CONGAD Sénégal, FAPAL Sénégal, Amis de la Terre, France». La rédaction du document "Energie et Climat" a été dirigée par Stéphanie MARGOT, RAC-F

Le financement : un enjeu majeur du post-2012.

Selon les prévisions de la Banque Mondiale, les investissements nécessaires pour permettre respectivement à 48% et 100% d'africains d'avoir accès à des services énergétiques modernes, se chiffrent à 4 milliards d'US\$ et 11 milliards d'US\$ par an. La CEDEAO estime le volume d'investissement à 16 \$/tête/an soit 5,4 milliards pour énergie en vue d'atteindre les OMD dans les pays ressortissants.

Les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto devaient constituer une opportunité de financement des infrastructures énergétiques dans les pays en développement, principalement via le Mécanisme de Développement Propre (MDP). A l'épreuve des faits, le constat est clair. L'Afrique a très peu bénéficié de ces mécanismes à cause d'un certain nombre de barrières à l'entrée (non reprises ici). Ce mécanisme de marché est ainsi resté très inadéquat aux conditions des pays africains très peu émetteurs de GES et dont le potentiel de réduction et de gains de crédit carbone reste bien faible comparé aux pays émergents d'Asie.

Dès lors, la question de l'accès à l'énergie dans les pays africains peut-elle trouver une réponse uniquement à travers les mécanismes de marché ou doit-on au contraire s'orienter vers des approches mixtes ?

Principales recommandations des ONG francophones sur l'accès à l'énergie dans les pays africains pour les négociations « post-2012 »

Trois recommandations émanent des ONG

1. La réforme du MDP afin que celui-ci réponde davantage aux besoins de développement de l'Afrique. Le MDP programmatique ou le regroupement de projets (« bundling of projects ») offrent des perspectives intéressantes afin d'entraîner des économies d'échelle et donc une diminution des coûts de transaction. Le MDP programmatique est un programme d'activités, sur l'initiative du secteur public ou privé, qui est mis en place afin de créer une incitation à réduire les émissions. Le regroupement de projets quant à lui concerne des projets menés sur plusieurs sites qui réduisent les émissions dans un ou plusieurs secteurs. La différence entre ces deux types de MDP est que dans le cadre du regroupement de projets, chacun d'entre eux peut être exécuté individuellement en tant qu'activité au titre du MDP. Tandis que dans le cadre du MDP programmatique, le nombre de projets et le lieu du projet sont indéterminés au moment de l'enregistrement et peut varier en cours de période de réalisation. En amont, un certain volume de crédits d'émission sera autorisé et les réductions d'émissions obtenues par le programme seront vérifiées en aval.

Par ailleurs, une simplification des procédures actuelles permettrait une meilleure diffusion des projets MDP sur le

pour favoriser le développement des petits projets d'énergies renouvelables mais elles ne sont pas suffisantes. Une meilleure information des procédures qui régissent l'utilisation du MDP est également nécessaire pour les pays africains.

2. **La valorisation des politiques et mesures en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique** mises en œuvre de façon proactive par certains pays. Ces mesures doivent pouvoir être valorisées. Un exemple a été donné : un pays met en œuvre une politique ambitieuse en matière de transports en commun. Cette initiative n'est pas récompensée dans le cadre du régime actuel de lutte contre le changement climatique. En effet, pour obtenir une récompense pour l'établissement d'une telle politique, la preuve de son additionalité sera recherchée. Or, certaines politiques et mesures peuvent être répertoriées pour l'intérêt qu'elles peuvent offrir en tant que telles, à la fois en termes de réduction des émissions mais également en termes de développement. Dès lors, l'aide au développement pourrait financer ce type de mesures sans pour autant mesurer la valeur exacte des émissions évitées. La présente recommandation cherche donc à sortir de la logique de marché qui sous-entend le MDP.

A l'heure actuelle, certains bailleurs de fonds attribuent des financements sur des critères bien plus vastes. Par exemple, le Fonds français pour l'environnement mondial attribue des ressources en se basant sur le critère de « la bonne gouvernance » du pays en question, critère pourtant bien difficile à cerner. Les questions de l'accès à l'énergie ne peuvent être entièrement solutionnées via les négociations internationales menées sous l'égide de la Convention Climat et du Protocole de Kyoto. La question essentielle sur ce point consiste à rechercher une intégration systématique des aspects climat aux politiques de développement.

3. la création d'un fonds de financement des énergies renouvelables en Afrique, abondé par une taxe sur les exportations de pétrole ou sur les échanges de droits d'émissions entre Etats.

